

10. ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PORTANT SUR LA RETROCESSION DE LA VOIRIE
DU CLOS DE L'AMBENE- PARCELLE AN 1107

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	23	

PRESENTE(S) : 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Genevi ve NICOLAS
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

Cyrille BEC
David GUASLARD
Ingrid GIVRY

Secr taire de s ance : Pauline BATTESTI

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 24D02_DELIB_006_URBAN_19 02 2024_RETROCESSION
VOIRIE CLOS DE L'AMBENE**

Dans le cadre de la r trocession des voiries du clos de l'Amb ne (D lib ration prise en f vrier 2024), la parcelle AN1107 surface 20 m2 a  t  oubli e par la notaire et ne figure pas dans la liste des parcelles EUROPEAN Home   r troc der.

Il convient donc de la rajouter   la liste ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Surface
AM	891	PEIROUX	00 ha 29 a 48 ca
AM	892	PEIROUX	00 ha 10 a 31 ca
AM	893	PEIROUX	00 ha 00 a 74 ca
AM	894	PEIROUX	00 ha 00 a 09 ca
AM	895	PEIROUX	00 ha 00 a 13 ca
AM	896	PEIROUX	00 ha 00 a 12 ca
AM	897	PEIROUX	00 ha 00 a 08 ca
AM	898	PEIROUX	00 ha 00 a 12ca
AM	899	PEIROUX	00 ha 00 a 31 ca
AM	900	PEIROUX	00 ha 00 a 11 ca
AM	901	PEIROUX	00 ha 00 a 03 ca
AM	903	PEIROUX	00 ha 00 a 79 ca
AM	904	PEIROUX	00 ha 00 a 54 ca
AM	905	PEIROUX	00 ha 00 a 37 ca
AN	1092	PEIROUX NORD	00 ha 02 a 88 ca
AN	1098	PEIROUX NORD	00 ha 02 a 61 ca
AN	1099	PEIROUX NORD	00 ha 00 a 17 ca

* Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver la rétrocession de la parcelle en sus des parcelles de la délibération de février 2024

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Merceron par délégation à signer les actes notariés s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

Approuve La rétrocession de la parcelle AN 1107 en sus des parcelles de la délibération de février 2024 et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Merceron par délégation à signer les actes notariés s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.



À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

MARC REGNOUX



Le Secrétaire de séance

PAULINE BATTESTI

